

(1)

( N° 159. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 AVRIL 1855.

---

### POIDS ET MESURES<sup>(1)</sup>.

---

*Amendement présenté par M. DE PERCEVAL.*

ART. 10. — PARAGRAPHE ADDITIONNEL.

Les fabricants sont autorisés à faire ajuster leurs poids et leurs balances dans les bureaux du vérificateur, sans qu'aucune rétribution puisse leur être réclamée de ce chef.

---

(1) Projet de loi, n° 177 (session de 1855-1854).

Rapport, n° 84.

---